

Commission de l'Education du  
PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

7 JANVIER 2009

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 7 JANVIER 2009

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 64 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Daniel Senesael à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à la « création du site internet 'mon métier, mon avenir' » . . . . .	3
1.2	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative au « projet eCole » . . . . .	3
1.3	Question de Mme Eliane Tillieux à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « conseils de recours » . . . . .	5
1.4	Question de M. Yves Reinkin à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à la « persistance de pratiques publicitaires dans la nouvelle action 'Sport à l'école' » . . . . .	6
1.5	Question de Mme Monique Willocq à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, et à M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports, relative aux « différences dans les conditions pour être engagé comme directeur dans l'enseignement obligatoire » . . . . .	8
1.6	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « nouveaux outils pédagogiques pour les 10-14 ans »	9
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Interpellation de M. Willy Borsus à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à « l'apprentissage des langues dans l'enseignement » (Article 59 du règlement)</b>	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>Question orale (Article 64 du règlement)</b>	<b>13</b>
5.1	Question de M. Paul Galand à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « leçons à tirer de l'effondrement du toit de l'école de Chênée » . . . . .	13

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 05.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Questions orales (Article 64 du règlement)

### 1.1 Question de M. Daniel Senesael à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à la « création du site internet 'mon métier, mon avenir' »

M. Daniel Senesael (PS). – J'ai appris avec grande satisfaction le lancement du site internet « mon métier, mon avenir ».

Offrir un accueil global et novateur pour les jeunes de 12 à 18 ans et les informer des possibilités de parcours scolaires et de formation sont des priorités essentielles parmi les préoccupations du ministre.

Grâce à ce site mis en ligne depuis le 6 novembre dernier et aux nombreux liens qu'il tisse avec le monde du travail, on peut légitimement émettre le souhait de voir dynamiser les filières créatrices d'emplois qualifiés de manière à répondre à l'attente des entreprises.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous informer les jeunes de cette fructueuse initiative ? Préparez-vous une campagne spécifique de sensibilisation à leur intention ?

M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire. – C'est avec grand plaisir que j'ai lancé le site « monmetiermonavenir.be » dans une cyberclasse de l'Athénée royal de Marchienne-au-Pont. Cet établissement en discrimination positive est en tous points exemplaire. Il développe une activité historique et archéologique grâce à la présence d'un mur archéologique et manifeste un intérêt pour les sciences. Cet athénée figure sans aucun doute parmi les bonnes écoles.

Les élèves de sixième secondaire découvraient le site pour la première fois, dans le prolongement de l'animation menée la semaine précédente par le CPMS. Leurs premières réactions positives confirment la nécessité de mettre un tel outil à la disposition des élèves. Une fois devant les machines, le contact s'est établi très facilement. Ce test a permis de s'assurer que le programme tourne et qu'il est adapté aux élèves.

Ce site a pour objectif d'informer les jeunes soumis à l'obligation scolaire sur les questions qu'ils peuvent se poser à propos de leur scolarité et des différents parcours qui s'offrent à eux ainsi que sur les métiers, formations et études qui y mènent. Les contenus sont dès lors présentés dans un langage et un graphisme adaptés.

Ce site vise surtout à amener le jeune à être acteur de son propre avenir, en citoyen autonome et responsable, et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique. Les établissements scolaires et les CPMS ont été avertis du lancement du site par circulaire. Celle-ci renseigne également des pistes d'utilisation collective en animation et invite les utilisateurs à prendre une part active au travail d'actualisation et à communiquer leurs suggestions via un formulaire de contact du site. Le site est également répertorié sur « enseignement.be » et sur « restode.cfwb.be ».

Une campagne d'affichage commencera très prochainement. Des affiches seront envoyées dans les différents établissements scolaires, CPMS et organismes de jeunesse.

Les élèves de classe terminale que j'ai rencontrés étaient très intéressés par les possibilités de poursuivre leurs études à l'étranger. Ces informations figurent également sur le site, qui établit un lien direct avec le site du Forem.

L'outil est donc très intéressant. Il est bien entendu perfectible et est d'ailleurs soumis à la critique des utilisateurs. Nous ferons un maximum pour le faire connaître.

M. Daniel Senesael (PS). – Je constate en effet que le Forem mentionne le site dans ses différents prospectus et explique son intérêt. Je pense justement que les collaborations avec le Forem sont particulièrement intéressantes, puisqu'elles permettent de faire connaître ce média en dehors du milieu scolaire. Je vous remercie donc de votre initiative, de l'intérêt que vous y portez et des suites qui y seront réservées.

### 1.2 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative au « projet eCole »

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Le 1er octobre dernier démarrait le projet eCole, adressé aux enseignants ainsi qu'aux élèves de cinquième et sixième primaires, et première et deuxième secondaires. Le projet s'inscrit dans le décret « missions » de la Communauté française. L'objectif, certes louable, est de lutter contre

l'échec scolaire.

Au terme d'un premier trimestre de fonctionnement, j'aurais souhaité que vous apportiez quelques précisions quant à l'intérêt que suscite ce projet, au nombre d'enseignants inscrits et utilisateurs, au nombre d'élèves inscrits et utilisateurs, aux premières remarques concernant son efficacité, aux premières conclusions et au budget qui y est consacré.

Je vous remercie d'avance de vos réponses à ces questions qui préoccupent vraiment les membres de la commission de l'Éducation.

**M. Christian Dupont**, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Le projet eCole s'adresse aux élèves de dix à quinze ans et se base sur les socles de compétences. Le portail a été élaboré par le LabSET de l'Université de Liège, en collaboration avec la Haute École libre mosane (HELMO). De plus, cette recherche est suivie par un comité d'accompagnement inter-réseaux.

Concrètement, l'environnement eCole, initialement centré sur l'apprentissage et la remédiation en langue maternelle, s'étend aujourd'hui aux mathématiques. Cet environnement propose actuellement 430 activités destinées à servir le développement des compétences en français. La carte de compétences du domaine des mathématiques doit encore être affinée mais 150 activités sont déjà prêtes à être intégrées en 2009.

Cette recherche a donc permis de réaliser l'outil eCole mais aussi de mener une réflexion intéressante sur la réalisation d'une carte conceptuelle des socles de compétences et sur l'intégration des technologies de la communication dans les pratiques scolaires en fonction des besoins des enseignants de la Communauté française.

eCole rencontre un intérêt certain auprès des directeurs d'établissement, des enseignants et des élèves. Les demandes d'inscription ont été nombreuses, notamment à l'issue du colloque « Écoles et nouvelles technologies », des Rewics, des formations pilotes organisées en 2008 et de la présentation officielle de cette plate-forme en octobre 2008.

La crainte majeure des enseignants et chefs d'établissement est l'accès à des ordinateurs performants. Elle devrait toutefois s'aplanir avec le projet Cyberclasses mis en place par le ministre Tarabella, qui vise à équiper les écoles de la Région wallonne d'un matériel informatique performant. Je rappelle que les écoles bruxelloises ont déjà bénéficié d'un plan d'équipement informatique en 2007.

Dans une école libre de Beaufays, j'ai été frappé par le matériel composite : tous les ordinateurs étaient de modèles et de générations différents. Cela fonctionnait toutefois très bien et les élèves géraient le système de manière remarquable.

Le nombre d'enseignants inscrits et d'utilisateurs a varié. Pour votre information, sachez que le projet était dans une phase pilote jusqu'en octobre 2008 avec un hébergement sur un serveur interne à l'ULg qui n'autorisait pas la connexion d'un nombre important d'utilisateurs. À l'heure actuelle, ce site se trouve sur un serveur de l'Etnic, ce qui lui permettra de pouvoir monter en puissance. Avant la migration du serveur de l'ULg à l'Etnic, vingt-cinq enseignants utilisaient eCole avec 46 classes pour 943 élèves.

Depuis la migration, 102 enseignants de 165 écoles ont demandé un code d'accès. Dix d'entre eux sont des chefs d'établissement. La répartition entre le primaire et le secondaire est environ de moitié-moitié. Ces enseignants n'utilisent peut-être pas encore tous ce site avec leur classe, mais ont introduit une demande de codes. Ils explorent cet outil pour déterminer l'usage précis qu'ils en feront avec leurs élèves. Cela me paraît être une sage précaution car les activités offertes en français sont nombreuses et touchent tous les domaines de son apprentissage.

En ce qui concerne le nombre d'élèves inscrits et utilisateurs, 943 élèves donc étaient inscrits avant la migration. Ils seront sans doute réinscrits au début de 2009.

À la suite de la sortie officielle du portail, 118 élèves ont demandé, soit eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de leurs parents, un code à titre privé en dehors de toute utilisation en classe. Ces élèves suivent, pour deux tiers, l'enseignement primaire et, pour un tiers, l'enseignement secondaire. Cet engouement des familles est essentiel pour ces projets. Les messages radiophoniques et télévisuels de fin septembre 2008 ont bénéficié d'une large audience. Ces inscriptions ne sont que la partie immergée de l'iceberg. Notons que ces codes privés seront transformés en codes scolaires si les enseignants de ces élèves deviennent, avec leurs classes, des utilisateurs de eCole.

Afin de prendre en compte les remarques des utilisateurs, un questionnaire a été soumis à 236 élèves en 2008. Ils étaient globalement enthousiastes, mais il a été demandé de les questionner plus précisément sur l'interface et l'intérêt de cet outil dans leur quotidien.

Côté navigation, les élèves soulignent la prise en main immédiate de l'outil assez intuitif pour des

enfants de cette catégorie d'âge.

Bien que lors de la passation du questionnaire 75 % des élèves n'avaient encore utilisé que deux fois *eCole* en classe, la moitié d'entre eux disaient déjà voir, après ces deux séances, en quoi il pouvait les faire progresser dans leur apprentissage. Conjugues à celles de leurs enseignants, les remarques de ces élèves nous ont permis d'améliorer sensiblement l'interface. De leur côté, les enseignants qui ont testé les premières versions en 2007-2008 rapportent aux chercheurs de façon continue les changements à y apporter.

L'ajustement est donc permanent. Les observations en classe sont prévues en 2009 avec pour objectif, non seulement la compréhension des usagers, mais aussi la description de bonnes pratiques qui nourriraient les séances de sensibilisation et de formation des enseignants ainsi que le site des utilisateurs de l'outil.

En 2008, le budget consacré au projet était de 229 764 euros. Il a couvert le coût de l'entretien du dispositif « français » et du démarrage du dispositif « maths ». Le budget était de 100 000 euros en 2007 et de 145 500 euros en 2006.

Même si les utilisateurs, élèves comme enseignants, sont enthousiastes, l'équipement des écoles sera déterminant dans le succès massif de *eCole*. Un projet comme *Cyberclasses* est donc fortement attendu par les enseignants et les élèves.

Le nombre d'utilisateurs et d'inscrits n'est pas encore assez représentatif pour tirer des conclusions. Une analyse annuelle serait donc plus intéressante. Toutefois, comme pour le lancement de toute innovation, et *a fortiori* de celles qui impliquent à la fois un usage technologique et une remise en question pédagogique, nous pouvons déjà constater qu'un accompagnement des enseignants, sous forme de journées de formation ou de sensibilisation, est primordial. Ces accompagnements ont en effet pour but de sensibiliser mais également de faire évoluer les méthodes en axant les activités des élèves sur le développement de compétences et sur la prise en main de leur apprentissage personnel.

Cette formation ne doit cependant pas être longue. Sans connaître toutes les ramifications, cet outil peut paraître très complexe mais une simple démonstration suffit à le rendre accessible à tous. J'ai d'ailleurs pu constater que les élèves le manipulaient très aisément. Je suis sûr que, même moi, je pourrais l'utiliser !

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse très complète. Comme vous, j'estime que le projet *Cyberclasses* est très important pour la réussite de *eCole*. Ces

deux remarquables projets se complètent et sont tous deux essentiels pour la remédiation.

### 1.3 Question de Mme Eliane Tillieux à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « conseils de recours »

**Mme Eliane Tillieux (PS).** – Le recours contre la décision du conseil de classe permet à un élève, lorsqu'il est majeur, ou à ses parents de contester une attestation d'échec ou de réussite avec restriction autorisant l'élève à passer à l'année supérieure mais pas dans toutes les orientations. Cette décision du conseil de classe peut en effet être jugée arbitraire par les parents ou par l'élève. Ce système de recours a été créé par le décret « missions » du 24 juillet 1997. Il avait été estimé à l'époque qu'aucun conseil de classe n'était infaillible, même si la décision de réussite ou d'échec lui revient – ou du moins à l'ensemble des enseignants qui ont eu le jeune comme élève.

Ces dernières années, le nombre de recours augmente alors que celui des décisions revues tend proportionnellement à décroître. Monsieur le ministre, pouvez-vous me donner les chiffres pour l'année écoulée 2007-2008 et me faire part de votre analyse ?

Si l'introduction du mécanisme de recours a révélé toute son utilité et sa raison d'être, il n'en reste pas moins que certaines dispositions pourraient être améliorées. L'arrêté du gouvernement relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils de recours dispose, par exemple, que les séances de délibération ont lieu au plus tard entre le 16 et le 31 août pour les décisions du conseil de classe relatives aux délibérations de juin. Or vous conviendrez, monsieur le ministre, que cette échéance peut parfois poser des difficultés aux élèves et à leurs parents qui attendent d'être fixés sur leur sort. Le résultat de la délibération de ce conseil conditionne en effet souvent l'orientation et donc l'avenir scolaire de l'élève et lorsqu'il tombe si tard, les parents et les élèves sont obligés d'organiser la rentrée dans la précipitation. Si l'élève veut suivre une option ou s'inscrire dans un établissement où le nombre de places est limité, la situation se complique davantage.

Dès lors, serait-il possible de revoir la date limite de notification de la délibération pour que les élèves ayant introduit un recours puissent être fixés dès la mi-août ?

**M. Christian Dupont,** ministre de l'Enseignement obligatoire. – Le nombre de recours introduits contre une décision du conseil de classe

a augmenté de manière constante depuis 1998 pour atteindre son point culminant en 2007 avec 887 actions engagées. Cette tendance s'est toutefois inversée en 2008 où l'on totalise 866 recours. Cette baisse concerne l'enseignement non confessionnel où le nombre de dossiers est passé de 424 à 379, ce qui est important. À l'inverse, le nombre de recours a augmenté de 24 unités dans l'enseignement confessionnel où 487 dossiers ont été traités.

Sans nier l'importance de ces chiffres, je tiens à répéter toute ma confiance à la communauté éducative qui met un point d'honneur à prendre des décisions de conseil de classe en tenant compte du devenir de l'élève, comme en témoigne finalement le peu de décisions revues qui ne représentent que 20,2 % des recours.

Sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire, les cas ayant fait l'objet d'une révision ne représentent que 0,24 %, ce qui est très faible même si le phénomène peut inquiéter.

Tout comme Mme Tillieux, je souhaiterais pouvoir réduire la période du recours afin de diminuer l'anxiété des personnes en attente d'une décision. Cependant, il faut tenir compte des impératifs légaux comme le délai de dix jours pour l'introduction d'un recours externe ou le respect des congés scolaires pour les chefs d'établissement chargés de transmettre des informations au conseil ou aux bénévoles.

Je voudrais aussi rappeler que, bien que cela soit psychologiquement difficile à assumer, il appartient toujours aux personnes concernées de se préparer aux deux éventualités, le maintien ou la révision de la décision du conseil de classe, afin de pouvoir assurer la continuité de la scolarité dès l'annonce de la décision.

**Mme Eliane Tillieux (PS).** – Monsieur le ministre, je constate que nous sommes d'accord de réduire au minimum le délai de notification. Je pense qu'un délai d'une dizaine de jours serait raisonnable. Comme vous je pense que l'élève et ses parents doivent se préparer aux deux éventualités. Cependant, quand ils reçoivent la notification le 31 août, il est un peu tard pour s'organiser si la rentrée des classes a lieu le lendemain. Je pense que cet élément doit aussi être pris en considération.

Je comprends que l'on doive tenir compte des congés des enseignants et des membres de la commission de recours ainsi que des délais à respecter mais il devrait être possible de trouver une solution pour permettre aux parents et aux élèves de se préparer à la rentrée scolaire.

#### 1.4 Question de M. Yves Reinkin à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative à la « persistance de pratiques publicitaires dans la nouvelle action 'Sport à l'école' »

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Monsieur le ministre, comme l'année dernière, je voudrais vous interroger sur l'action « Sport à l'école » organisée par l'Association des fédérations francophones du sport scolaire. Le sport à l'école est très important et nous connaissons tous le coût du matériel ou du développement de projets sportifs. Cependant, depuis deux ans, cette action pose d'autres problèmes liés à certaines dérives publicitaires.

L'action « Sport à l'école » pour l'année scolaire 2008-2009 m'a surpris à plus d'un titre. Les enfants et leurs enseignants sont une nouvelle fois invités à vendre des stylos à bille au prix de trois euros (dont 1,5 euro revient à l'école). Pour y parvenir, une compétition entre élèves et entre professeurs est à nouveau organisée. Cependant, cette année, les récompenses perdent le maigre caractère collectif qu'elles avaient encore l'an dernier puisque les cadeaux ne reviennent plus à une classe ou à une école. En effet, les enseignants auront vendu le plus de bics recevront deux places de cinéma et le meilleur élève-vendeur, un stage sportif gratuit. Quant aux parents, s'ils achètent une pochette à 12 euros, ils recevront une réduction pour l'entrée de cinq adultes à Walibi. Considérant que peu de parents iront se promener seuls dans ce parc d'attraction, on imagine l'effet d'appel visé par ces entrées gratuites.

Si la compétition fait partie de l'univers du sport, nous continuons à penser qu'il est totalement inapproprié de mettre nos enfants en compétition autour d'une activité de vente. Non seulement ce n'est pas une compétence que l'école primaire est censée leur apprendre, mais en plus les enfants n'ont que peu de poids dans le résultat de cette compétition puisque ce sont les parents qui décident ou non d'acheter des bics.

En réponse à ma question de mai 2008, vous nous informiez de votre décision d'interpeller la commission autonome créée par le décret du 26 avril 2007 modifiant la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, commission mise en place pour juger s'il y avait infraction à l'article 41 du Pacte scolaire.

Comme nous, vous estimiez que l'action « Sport à l'école » 2007-2008 était contraire à cet article qui interdit toute activité et propagande politique ainsi que toute activité commerciale dans

les établissements d'enseignement organisés par les personnes publiques et dans les établissements d'enseignement libre subventionnés.

Pourriez-vous nous communiquer l'avis de la commission sur le dossier 2007-2008 ? Quand a-t-il été rendu et quel en est le contenu ? Quelle a été la décision subséquente de la commission et du gouvernement ? Pouvez-vous nous faire part du bilan de l'action de cette commission (nombre de réunions, nombre de dossiers introduits, domaines concernés, décisions prises par la commission et par le gouvernement) ? Vous nous indiquez que la création de cette commission avait entraîné des effets dissuasifs et que certaines entreprises consultaient la commission avant de se lancer dans une action dans les écoles. Disposez-vous d'indicateurs permettant d'objectiver le nombre de consultations, leur nature et les effets de ces consultations ? Les écoles ont-elles pâti d'une diminution des soutiens financiers de la part du privé suite à l'installation de cette commission ? Enfin, afin d'améliorer la capacité d'action collective des parents, vous nous annoncez votre intention de légiférer en la matière. Pourriez-vous nous informer du suivi apporté à ce dossier ?

**M. Christian Dupont**, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Comme vous, je veille à la gratuité de l'enseignement et je reste attentif à toute tentative d'intrusion commerciale ou publicitaire à l'école.

L'action « Sport à l'école » relève des compétences de la commission créée à l'article 41 du Pacte scolaire, raison pour laquelle je l'ai consultée. Son avis m'est parvenu le 10 octobre 2008. Ses membres ont estimé à l'unanimité que l'action « Sport à l'école » ne violait pas ledit article 41 du Pacte scolaire. Ils ont jugé que l'objectif premier de cette initiative était de dégager des recettes pour les affecter à des activités au profit du sport scolaire et promouvoir des pratiques saines à l'école. Les aspects publicitaires et commerciaux ont été considérés comme indirects et discrets.

Le gouvernement n'a pas encore pris de décision dans ce dossier dans l'attente de nouveaux éléments. La jurisprudence de la commission étant encore en cours d'élaboration, nous devons rester prudents, car la moindre faille pourrait être rapidement exploitée.

Jusqu'ici, quinze dossiers ont été traités par la commission, principalement dans le domaine de la publicité à l'école. Un seul cas de propagande à caractère politique a été avéré. La plupart des avis n'ont finalement pas eu d'objet puisque les pratiques examinées ont été supprimées dès la saisine de la commission.

L'effet dissuasif est donc difficilement quantifiable mais la présidente de la commission m'a rapporté que plusieurs agences ou sociétés commerciales l'avaient contactée préalablement à des campagnes publicitaires, qui n'ont finalement pas été lancées.

Pour quelques dossiers, dont « Sport à l'école », nous avons demandé des avis complémentaires. En effet, il nous a semblé que l'intérêt pédagogique y était relégué derrière une action publicitaire discrète. Considérant pareille tendance dangereuse et dommageable, j'ai souhaité disposer de toutes les informations avant d'arrêter une décision définitive.

Le premier rapport d'activités, avec ses pistes de réflexion et d'aménagement, devra m'être transmis au cours du premier trimestre de cette année.

Selon moi, aucune école n'a souffert d'une baisse de soutien financier privé. Aucune décision n'a été prise dans le sens d'une interdiction. Toutefois, les discussions ont débouché sur l'interdiction d'affichages publicitaires dans certains établissements.

Je rappelle que les associations de parents sont membres de ladite commission et que les associations locales peuvent la saisir.

Vous le voyez, nous suivons attentivement ce dossier. D'ailleurs, nous ne nous sommes pas contentés du premier avis de la commission. Nous avons demandé des avis complémentaires, conscients que nous risquions de nous engager sur une voie dangereuse.

**M. Yves Reinkin (ECOLO)**. – Je vous remercie de vos réponses et je prends acte de l'avis de la commission, selon lequel « Sport à l'école » ne viole pas l'article 41 du Pacte scolaire.

J'entends également votre volonté d'aller plus loin. Nous sommes en effet engagés dans une dynamique pour le moins ambiguë. Pareilles situations sont fort éloignées du rôle assigné à l'école : demander à un élève d'être le meilleur vendeur de stylos à bille ne relève pas des compétences à acquérir à l'école.

Nous devons intervenir en ce domaine quels que soient les enjeux publicitaires proprement dits de l'action. Ce dossier soulève des questions pédagogiques.

Je vous remercie de l'attention que vous continuerez à accorder à ce phénomène. J'attendrai donc la fin du premier trimestre pour vous interroger à nouveau sur ce dossier. Dans certaines communes, notamment à Molenbeek, les bourg-

mestres ont déjà mis fin à cette pratique qu'ils considèrent comme incohérente.

La Communauté française ne devrait-elle pas suspendre purement et simplement pareilles actions qui ne correspondent pas aux missions de l'école ?

**1.5 Question de Mme Monique Willocq à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, et à M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports, relative aux « différences dans les conditions pour être engagé comme directeur dans l'enseignement obligatoire »**

**Mme Monique Willocq (cdH).** – Monsieur le ministre, je partirai d'un cas vécu dans ma région pour ensuite vous poser une question plus générale. En 2007, le conseil communal d'une commune proche de mon domicile engage tout d'abord à titre temporaire un enseignant issu de l'enseignement libre puis, à partir du premier septembre 2007, comme directeur faisant fonction. Son détachement est accepté sans difficulté par l'administration et il reçoit sa subvention traitement.

Cette année, il veut s'inscrire aux formations imposées, 120 heures, dont 60 en inter-réseaux et 60 au niveau du réseau CECP (Conseil de l'enseignement des communes et provinces) pour pouvoir briguer la fonction de directeur à titre définitif. C'est là que commencent ses ennuis.

L'accès aux formations lui est interdit parce qu'il est nommé dans l'enseignement libre subventionné et non dans l'enseignement officiel subventionné. Dans le cas inverse, il n'y aurait pas de problème. Pour être engagé à titre définitif comme directeur dans l'enseignement libre subventionné, il suffit d'être nommé dans l'enseignement subventionné sans distinction entre l'officiel ou le libre.

Au-delà du cas d'espèce, il est difficile de comprendre pourquoi une personne qui convient parfaitement tant au pouvoir organisateur qu'aux enseignants, aux élèves et aux parents ne peut être engagée à titre définitif. Ne pensez-vous pas que dans le cadre du rapprochement des statuts et de la mobilité du personnel, il serait bon d'avoir avec les organisations syndicales et les pouvoirs organisateurs une réflexion sur les conditions à remplir pour être engagé comme directeur dans l'enseignement officiel subventionné sans exclure la même réflexion dans d'autres domaines des différents statuts ?

**M. Christian Dupont,** ministre de l'Enseignement obligatoire. – Je suis pour ma part en faveur du rapprochement des statuts mais mon avis personnel n'a guère d'importance à partir du moment où les syndicats et les réseaux ne le partagent pas. On a beau exprimer des souhaits, encore faut-il pouvoir les réaliser. Dans notre système d'enseignement, un grand nombre de dispositions sont non seulement concertées mais aussi cogérées avec les divers partenaires de l'école comme les pouvoirs organisateurs et les syndicats. Nous devons respecter les rythmes de chacun.

Le système de dévolution des emplois est différent de réseau à réseau. Dans le réseau officiel subventionné, le statut prévoit en effet que l'emploi de directeur doit être attribué à un membre du personnel issu de l'enseignement officiel subventionné. Je vous invite dès lors à prendre connaissance des articles 56 et suivants dudit statut qui consacrent légalement ce principe. La philosophie de cette particularité est en réalité liée au dialogue noué à l'occasion de la rédaction de ce décret et aux procédures de négociation et de concertation. Il est apparu que les représentants tant des réseaux officiels et libres subventionnés que des organisations syndicales représentatives étaient désireux de conserver certaines caractéristiques propres, notamment dans le domaine de la dévolution des emplois.

Si je partage votre volonté d'engager une réflexion sur les principes de mobilité des membres du personnel et de rapprochement des statuts, celle-ci ne pourra se faire sans l'approbation des acteurs concernés, lesquels montraient lors des procédures liées au décret du 2 février 2007 une certaine réticence – c'est le moins que l'on puisse dire – à l'application sans limite de ce principe. Il s'agira de déterminer avec les acteurs de l'école s'il est opportun d'opérer un tel revirement dans la dévolution des emplois de directeur à l'intérieur de chaque réseau dans le cadre plus large du rapprochement des statuts.

**Mme Monique Willocq (cdH).** – Monsieur le ministre, il s'agit d'un cas qui me tient vraiment à cœur. Je me permettrai de vous remettre des lettres de parents d'élèves fréquentant cette école qui fonctionne vraiment très bien. Il faut se mettre à la place de cette personne qui a été engagée et qui ne pourra pas être nommée.

**M. Christian Dupont,** ministre de l'Enseignement obligatoire. – Je le comprends parfaitement.

**1.6 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « nouveaux outils pédagogiques pour les 10-14 ans »**

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Pour la rentrée scolaire 2008-2009, l'enseignement à distance a mis en ligne gratuitement cinq programmes de remédiation sous forme de modules de français, de néerlandais, de mathématiques et de sciences. Le dernier module est intitulé « Comment apprends-tu ». Ils s'adressent aux jeunes de 10 à 14 ans qui ont besoin d'un coup de pouce pour acquérir les compétences de base.

Quatre mois après la mise en ligne de ces aides pédagogiques, je souhaiterais obtenir quelques précisions. Quel en est le bilan ? Par combien d'élèves, ces modules ont-ils été utilisés ? Des faiblesses y ont-elles été relevées ? Combien d'élèves pourraient-ils s'y inscrire ?

**M. Christian Dupont,** ministre de l'Enseignement obligatoire. – L'enseignement à distance, issu des cours par correspondance, investit dans les nouvelles technologies comme l'internet. Il fonctionne actuellement encore beaucoup par courrier mais il m'a semblé important de donner une impulsion à l'*e-learning*.

Les modules de cours ont été lancés au mois de septembre 2008. Leur mise en œuvre s'est globalement bien déroulée. Il y a eu quelques retards et quelques mises au point techniques ont été nécessaires, ce qui est bien naturel eu égard à l'imposant dispositif qu'un tel projet nécessite.

L'offre en ligne s'est également enrichie de la mise à disposition d'enseignants exclusivement en charge de l'enseignement à distance en ligne.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de bilan formellement établi. Il sera effectué au début mois de mars. Toutefois, après avoir interrogé les services, il apparaît que la mise à disposition des cours en ligne a connu une belle affluence. Plus de deux mille inscriptions ont été enregistrées depuis le lancement et les demandes d'inscription continuent à arriver régulièrement.

Les modules de remédiation démarrent plus lentement. Le module « Comment apprends-tu ? » a été lancé en 2007. Près de 220 inscriptions sont comptabilisées. Il s'agit de jeunes de 10 à 14 ans mais aussi d'élèves plus âgés. Pour les autres modules, 143 inscriptions ont été enregistrées jusqu'à présent, dont 15 % de parents d'élèves. Les modules les plus consultés sont ceux de français et de néerlandais, avec respectivement 53 et 48 inscrip-

tions.

Je profite de l'occasion pour vous dire que le module « Comment apprends-tu ? » est très bien conçu et montre à l'élève quelle est son entrée dans l'apprentissage. Celui sur l'apprentissage scientifique est également excellent mais ne fait malheureusement pas courir les foules.

En attendant une mesure de l'efficacité de ces modules et de la satisfaction des utilisateurs, on a relevé un certain nombre de *zappings* et de cas de volontés non abouties, les personnes entrant sur le site mais abandonnant la démarche.

Je pense qu'un effort devra être entrepris dans la navigation et l'ergonomie de certains modules, davantage sans doute que dans ceux de *eCole*. Il me semble indispensable de sensibiliser les enseignants pour qu'ils envisagent d'intégrer ces outils dans leur pratique. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques pourraient également avoir à jouer un rôle important dans la diffusion.

De manière générale, je ne pense pas que les programmes informatiques évincent l'enseignement à distance. Il est clair que cette forme d'enseignement doit avancer avec son temps et être présent sur l'internet. Le fonctionnement par correspondance qui se base sur un suivi excellent des tuteurs de l'enseignement à distance, ne doit pas empêcher le développement d'autres formes de diffusion. J'estime que les deux systèmes peuvent cohabiter. Mais il est clair que l'*e-learning* sera amené à prendre de plus en plus de place dans l'enseignement à distance.

D'autres programmes se développent en dehors du cadre strict de la Communauté française. Une question a d'ailleurs déjà été posée en commission sur l'attitude à avoir envers tous ces programmes que l'on trouve sur l'internet. Il me paraît préférable d'être présents nous-mêmes avec des outils agréés qui correspondent à nos socles de compétences et à nos compétences terminales, et qui soient accessibles à tous, plutôt que de nous laisser embarquer dans des programmes assez étrangers à ce que nous souhaitons. Il serait regrettable de ne pas être présents et d'être à la remorque de programmes sur lesquels nous n'avons que peu de contrôle.

Quant au nombre d'inscrits à l'enseignement à distance, nous relevons qu'il est suivi par 71 202 élèves en 2006, dont 7 748 sont allés jusqu'au terme de la formation. Toutefois, il est impossible de déterminer le niveau d'études puisque certains suivent une formation pour les jurys centraux (14 %) et d'autres ne suivent que l'un ou l'autre cours en guise de remédiation ou de sou-

tien scolaire (84 %).

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Je n’ai pas d’autre commentaire et je remercie le ministre pour sa réponse complète qui met en lumière beaucoup d’éléments positifs. Il me semblait important de mettre l’accent sur la remédiation et je suis maintenant satisfaite.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – L’interpellation de M. Jean-Charles Luperto à M. Christian Dupont, ministre de l’Enseignement obligatoire, relative à « l’intégration des enfants à besoins spécifiques dans l’enseignement ordinaire », est retirée.

### 3 Interpellation de M. Willy Borsus à M. Christian Dupont, ministre de l’Enseignement obligatoire, relative à « l’apprentissage des langues dans l’enseignement » (Article 59 du règlement)

**M. Willy Borsus (MR).** – Monsieur le ministre, je souhaite faire le point avec vous sur l’apprentissage des langues dans l’enseignement. Je m’intéresse plus particulièrement à leur apprentissage précoce.

Depuis de nombreuses années, plusieurs expériences et programmes ont été menés en Communauté française en matière d’immersion et d’éveil aux langues. Par ailleurs, un très large consensus existe au sein du monde politique et de la communauté pédagogique pour améliorer cet apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge. Les raisons fréquemment évoquées pour soutenir cette formation sont notamment ses nombreux atouts en termes d’ouverture professionnelle, de compréhension du caractère multiculturel de plus en plus affirmé de la société, et en bien d’autres domaines que je ne détaillerai pas ici.

Cependant, l’apprentissage précoce des langues et l’immersion linguistique, même s’ils se développent significativement, restent partiels en Communauté française. Par rapport aux actions menées dans d’autres pays, l’apprentissage des langues pourrait être développé de façon bien plus considérable. Souvenez-vous du slogan de l’une de vos prédécesseurs qui assurait que nous serions tous bilingues en l’an 2000 !

Monsieur le ministre, quelques années après cette échéance, puis-je vous demander quelle est

votre analyse de l’état des connaissances linguistiques des jeunes francophones ? Quelle est l’évaluation que vous faites de l’action de la Communauté française et des dispositifs actuellement mis en œuvre ? Quelles sont les actions additionnelles que vous compteriez éventuellement mener ? Des modifications sont-elles prévues en matière d’apprentissage précoce des langues, notamment pour la prochaine rentrée scolaire ? Des moyens supplémentaires sont-ils envisagés pour soutenir l’enseignement des langues dans l’enseignement fondamental ? D’autres mesures vont-elles être développées ? Des études complémentaires sur l’immersion et l’apprentissage précoce des langues sont-elles en cours aujourd’hui ? Les expériences d’échanges d’enseignants avec la Communauté flamande sont-elles aujourd’hui en développement ? En matière de formation des futurs maîtres, y a-t-il des accents particuliers que vous souhaitez voir développer ?

Sans entrer dans l’analyse détaillée de la situation, je souhaiterais connaître le regard que vous portez sur les efforts actuels en Communauté française ainsi que les orientations futures.

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Reinkin.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Un des points positifs de cette législature est d’avoir structuré, cadré l’enseignement en immersion linguistique, c’était nécessaire car on y faisait tout et n’importe quoi.

Toutefois je ne pense pas qu’il y ait plus de 20 000 enfants qui suivent ce type d’enseignement dans notre Communauté. Or, en présentant l’immersion linguistique comme la meilleure méthode d’apprentissage des langues, l’on peut parfois donner l’impression que ce que font les autres enseignants n’est pas efficace. Pourtant, je suis persuadé de la qualité de leur travail même s’il n’est pas simple de faire parler des jeunes lorsqu’ils sont 25 ou 30 par classe en rhétorique.

Aujourd’hui, nous poussons souvent à une dynamique d’efficacité dans les cours de langue. C’est sans doute un des rares cours où l’on demande d’être bilingue à la fin du secondaire. Quel est pour vous le sens de l’apprentissage des langues en Communauté française ?

Au-delà du travail réalisé sur l’immersion, envisagez-vous un vrai plan « langues » réellement performant pour l’ensemble des élèves de la Communauté française, et dès le plus jeune âge ?

Pensez-vous que l’on devrait être un peu plus directif ? Un des rôles de la Communauté n’est-il pas de donner un cadre et, ensuite, les capacités

d'action aux écoles ?

**M. Christian Dupont**, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Notre enseignement n'est quand même pas le plus mal financé du monde !

**M. Yves Reinkin (ECOLO)**. – Non mais je constate que, à la fin de leur sixième secondaire, certains élèves ne connaissent pas un mot de l'une des deux autres langues de notre pays. Ne devrions-nous pas insister sur la nécessité d'apprendre d'abord l'une de ces deux langues avant d'étudier l'anglais, l'espagnol ou le russe ? Je souhaiterais avoir votre avis à ce sujet.

**Mme la présidente**. – La parole est à Mme Corbisier.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH)**. – Je n'ai jamais été une grande partisane de l'immersion. Selon moi, c'est une mode et je ne pense pas que ce soit la meilleure méthode pour apprendre une langue. Mais elle existe et nous lui avons fourni un cadre légal. Cependant, ce qui importe c'est que l'étude des langues s'adresse à tous les élèves, y compris à ceux issus de milieux défavorisés ou d'origine étrangère.

Je voudrais donc vous exposer un problème que nous avons rencontré dans ma commune. Nous avons en effet créé des classes d'immersion et, vu l'effet de mode, beaucoup de parents y ont inscrit leur enfant. Or nous ne trouvons plus de professeur pour assurer ces cours. Devons-nous arrêter l'expérience ou allez-vous recruter des enseignants avec des profils différents mais tout aussi efficaces ?

**M. Christian Dupont**, ministre de l'Enseignement obligatoire. – Je commencerai par répondre à la question du sens à donner à l'apprentissage des langues.

Depuis longtemps, le Conseil de l'Europe affirme que l'apprentissage des langues est un instrument important pour le respect des droits de l'Homme. L'institution strasbourgeoise a organisé des ateliers avec les meilleurs spécialistes internationaux afin de développer un certain nombre de méthodes axées sur la communication. La langue permet en effet de communiquer avec l'autre, d'entrer en contact avec son monde et sa culture.

Dans notre système d'enseignement, ces objectifs peuvent être atteints grâce aux socles de compétences et aux compétences terminales. Ils sont, à peu de choses près, conformes au cadre européen de référence qui classe la connaissance des langues européennes en quatre niveaux. C'est un outil assez remarquable. Cependant, certains directeurs d'écoles reconnaissent que les socles de

compétences et les compétences terminales sont difficiles à respecter.

Pour répondre à Mme Corbisier, je pense qu'il ne suffit pas de s'exclamer : « Immersion, Immersion, Immersion ! » et puis sauter sur sa chaise comme un cabri, comme le disait le général de Gaulle, en parlant de l'Europe.

L'immersion a des limites, notamment lorsqu'il est impossible de trouver suffisamment d'enseignants titulaires du titre pédagogique d'instituteur et ayant une connaissance excellente de la langue étrangère. Il faut alors avoir le courage de dire que l'immersion ne peut être poursuivie. Il s'agit d'une question d'honnêteté et de respect du décret de 2007.

On pourrait peut-être engager plus d'enseignants capables de répondre aux besoins de l'enseignement en immersion en concluant des accords avec la Communauté flamande ou avec des institutions comme le *British Council* ou encore en organisant des échanges d'enseignants avec les États-Unis. Cependant, nous sommes un petit pays qui est parfois mal considéré et tout le monde ne veut pas enseigner à l'étranger.

Nous investissons dans cette voie mais il faut se rendre compte que l'expérience a des limites dont il faut tenir compte.

Si nous voulons évaluer l'effet réel de l'apprentissage des langues en Communauté française, nous devons nous référer au socle de compétences et aux compétences terminales.

À titre d'essai, j'ai demandé que l'on organise, sur une base volontaire, une épreuve d'évaluation externe à la fin du cycle primaire de cette année scolaire. J'ai été agréablement surpris du nombre d'écoles qui ont demandé à participer à l'expérience, pour laquelle les écoles peuvent toujours s'inscrire jusqu'au 15 janvier. Nous leur avons fourni un descriptif très précis de ce que serait l'épreuve. Cette dernière prépare à l'évaluation externe de l'année prochaine qui nous permettra, en amont, de trouver de nouvelles pistes. Nous avons fait preuve de volontarisme.

L'épreuve qui aura lieu fin mai en dehors des examens cantonaux constitue déjà une esquisse de l'évaluation future.

Dans le cadre des évaluations externes non certificatives prévues par le décret, j'ai souhaité qu'une distinction soit apportée entre les élèves qui suivent un enseignement immersif et les autres. Dans les deux cas, des épreuves sont prévues.

Je pense que la bonne période pour commencer l'apprentissage des langues se situe entre trois

et dix ans. J'aimerais que la Communauté européenne s'investisse dans le projet. Elle n'a pas l'air de vouloir le faire et je le regrette. Je reste en effet persuadé que, si l'on mettait les meilleurs didacticiens et les meilleurs phonéticiens européens autour de la table, on obtiendrait des résultats intéressants. Plus un apprentissage est précoce, plus il est efficace mais, s'il n'est pas poursuivi, il ne sert à rien.

Le projet Éveil aux langues est actuellement en cours de finalisation à l'Université de Liège. Ce projet concerne l'enseignement maternel et le début de l'enseignement primaire. Les conclusions se fonderont sur les activités dans les classes chez nous mais aussi ailleurs. L'objectif de l'Éveil aux langues est de faire découvrir à l'élève d'autres sons et d'autres manières d'écrire. La méthode conduit les élèves à reconnaître des éléments proches en comparant d'autres langues à la sienne. L'accent est donc également mis sur la dimension culturelle. Une fois ce projet peaufiné, il faudra le mettre à la disposition des écoles voire envisager son intégration dans le cursus normal.

L'amélioration de l'apprentissage des langues dépend en grande partie de la qualité des enseignants et futurs enseignants. Nous y travaillons avec Mme Simonet, M. Tarabella, mais également avec MM. Vandenbroucke et Paasch, avec lesquels nous étudions une meilleure coordination de nos politiques. Je rappelle que, depuis 2007, des bourses de langues ont été créées. Celles-ci ont permis à 2 000 jeunes et à 900 enseignants d'approfondir leurs connaissances en néerlandais, anglais et allemand. Les bourses offertes aux enseignants permettent de suivre gratuitement durant les vacances scolaires des stages d'immersion dans les communautés ou pays partenaires. La Région wallonne investit, si je ne m'abuse, 6,5 millions d'euros sur trois ans. Ces bourses sont accessibles aux étudiants, aux enseignants, aux jeunes diplômés qui veulent suivre une formation complémentaire ainsi qu'aux jeunes demandeurs d'emploi.

Nous avons signé des accords de collaboration avec les communautés flamande et germanophone. Un premier accord de coopération a été signé entre la Communauté française et la Communauté flamande afin d'encourager les échanges de professeurs. Un deuxième accord a été signé le 3 juin 2008. Dans sa phase expérimentale, ce projet d'échanges a été limité à la Région de Bruxelles-Capitale. Le projet concerne des échanges d'enseignants de troisième, quatrième et cinquième primaires ainsi que des enseignants du premier degré du secondaire.

Les échanges portent tant sur les cours de

langues que sur les cours en immersion. Les écoles restent libres de choisir la forme que prendra leur collaboration. Ce projet vise donc à encourager les échanges en réduisant, notamment, les barrières administratives.

Les échanges ne modifient en rien la situation administrative des enseignants qui conservent les droits liés à leur désignation ou nomination initiale. Le *cursus* pédagogique des élèves n'est pas modifié.

Vingt partenariats ont été conclus pour l'année 2008-2009. Au total, près de neuf cents élèves des deux Communautés bénéficient de ces échanges. Une trentaine d'enseignants francophones participent au projet. Un accord de coopération reposant sur les mêmes bases a été conclu avec la Communauté germanophone, le 29 septembre 2008 pour l'année scolaire 2009-2010.

Des échanges de formation d'enseignants ont également été prévus : la Communauté française mettra à disposition des installations et, éventuellement, un encadrement pédagogique pour la formation d'enseignants néerlandophones sur son territoire, et réciproquement en Communauté flamande.

De nombreux projets sont donc en cours de réalisation. Nous devons poursuivre dans cette voie en intensifiant encore les collaborations avec les autres communautés. Un consensus des trois communautés se dégage d'ailleurs en ce domaine. Même si le nombre restreint d'enseignants en Communauté germanophone limite les échanges, ces formations sont toutefois organisées. Mais elles dépendent, bien entendu, de la bonne volonté des enseignants.

**M. Willy Borsus (MR).** – Je remercie le ministre pour ces éléments de réponse, ainsi que mes collègues pour leurs interventions.

J'ai pris acte de l'organisation des deux niveaux de tests externes, du projet d'éveil aux langues et de votre vision globale de la question. Le moment semble venu de dresser un bilan général de ces initiatives d'immersion, des recherches universitaires ou des cours de langues dispensés par certains pouvoirs organisateurs.

Nous partageons totalement votre vision de l'apprentissage des langues comme porte ouverte sur le monde et les autres cultures. La connaissance des langues est également un outil majeur d'insertion socioprofessionnelle. Au vu des efforts déployés, la mobilisation doit être forte, tant de la part de la communauté éducative que du monde politique, pour que l'apprentissage des langues – dès le plus jeune âge – devienne une prio-

rité dans les programmes du futur gouvernement.

Je suis heureux que nous ayons pu engager un débat sur cette question. Il nous ouvre un large champ d'action.

**Mme la présidente.** – L'incident est clos.

#### 4 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – La question de M. Paul Galand à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, et à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « actions de la Communauté française à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Charles Darwin », est retirée.

#### 5 Question orale (Article 64 du règlement)

##### 5.1 Question de M. Paul Galand à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire, relative aux « leçons à tirer de l'effondrement du toit de l'école de Chênée »

**M. Paul Galand (ECOLO).** – Monsieur le ministre, un mur et une partie du toit de l'école maternelle Saint-Albert de Chenée se sont effondrés le 11 décembre dernier. Au vu des dégâts provoqués, on a frôlé le drame. Si les enfants de l'école avaient été présents à l'heure de l'incident, on n'ose imaginer les conséquences. Avez-vous aujourd'hui pu vous procurer des éléments sur les circonstances et les causes de cet incident ? Y avait-il des signes précurseurs ? L'école avait-elle fait l'objet de travaux subsidiés par la Communauté française ? Des dossiers de demandes de subvention de travaux sont-elles pendantes auprès des administrations compétentes ?

De manière plus générale, quelles sont les leçons que vous avez tirées de cet événement ? La Communauté française a-t-elle aujourd'hui une idée précise de l'état des bâtiments scolaires, tous réseaux confondus, et des risques éventuels que cet état fait peser sur les enseignants et les élèves ? Enfin, avez-vous pris des mesures précises à la suite de l'annonce de cet accident ?

**M. Christian Dupont,** ministre de l'Enseignement obligatoire. – Je vous confirme qu'en effet, le 11 décembre 2008, une partie de la toiture plate et le mur pignon de l'école maternelle de Chenée se sont effondrés. Une classe du premier étage, heureusement inoccupée par des élèves durant le pre-

mier trimestre de cette année scolaire, est située sous la toiture. L'école est une école du réseau libre subventionné.

Un architecte du service général des infrastructures scolaires privées subventionnées s'est rendu sur place le lundi 22 décembre. Il a visité le bâtiment sinistré en présence d'un ingénieur en stabilité mandaté par le pouvoir organisateur de l'école. À l'heure actuelle, l'ingénieur n'a pas encore transmis son rapport et ses conclusions. Il semble qu'aucun signe précurseur n'ait été décelé avant l'effondrement. Le bâtiment date des années cinquante et il en existe de beaucoup plus anciens. On évoque un concours de circonstances dont un tassement brutal des fondations. Tout cela doit encore être confirmé.

Le pouvoir organisateur a bénéficié pour ce site d'une subvention du programme d'urgence en 2000. Les travaux, qui ont coûté une centaine de milliers d'euros, ont porté sur les installations sanitaires et des rénovations de toiture. Cependant, il semblerait que le bâtiment aujourd'hui sinistré n'ait pas fait l'objet de rénovation.

Le pouvoir organisateur n'a depuis introduit aucun nouveau dossier de demande de subvention ni auprès du fonds de garantie des bâtiments scolaires ni auprès du programme prioritaire des travaux. Il semblerait cependant que le pouvoir organisateur préparait un dossier de rénovation qu'il comptait soumettre au programme prioritaire des travaux.

Cet accident confirme tout l'intérêt qu'il y a de lancer un ambitieux plan de rénovation et de construction de bâtiments scolaires basé sur un financement alternatif de partenariat public privé. Il permettra d'injecter de nouveaux moyens dans les bâtiments.

En ce qui concerne la Communauté française, nous connaissons l'état des bâtiments scolaires du réseau dont nous sommes le pouvoir organisateur. Chaque bâtiment fait l'objet d'un programme quinquennal de sécurité comme l'exige la loi sur le bien-être des travailleurs de 1996. Pour les réseaux de l'enseignement subventionné, il est de la responsabilité de chaque pouvoir organisateur de veiller à la salubrité des bâtiments qu'il affecte à l'enseignement.

**M. Paul Galand (ECOLO).** – Avant ma vie parlementaire, j'ai été médecin du travail. Pour la prévention des accidents, on était également très attentif à tous les incidents qui n'avaient pas fait de victimes. Car c'est en étudiant ces incidents-là, qui auraient pu faire des victimes, que l'on peut analyser les situations dans un climat beaucoup

moins émotionnel. C'est une lourde responsabilité de ne pas examiner à fond tous les incidents qui auraient pu avoir de graves conséquences. La prévention peut alors être faite avec plus de recul.

Vous avez rappelé le plan ambitieux de rénovation. Pour définir les priorités, il est indispensable d'établir un relevé de l'état des bâtiments, de réaliser un cadastre permettant d'affecter prioritairement les moyens là où c'est indispensable. Un tel cadastre est-il prévu ou en voie de réalisation ? Sa réalisation est-elle imposée à tous les réseaux subventionnés et pas seulement aux pouvoirs organisateurs ? Nous ne pouvons nous dédouaner en disant que cela relève seulement des PO. Cela relève aussi de la responsabilité collective. Il est urgent de pouvoir disposer de ce cadastre pour que l'argent aille d'abord à ceux qui en ont le plus besoin.

Lorsque, face à la crise économique, l'on parle de plan de relance, il faut aussi définir le type de relance envisagée. Il faut faire en sorte que la relance soit beaucoup plus qualitative et plus orientée vers les besoins réels qu'auparavant. Il me paraît également nécessaire de renforcer davantage encore la concertation avec les régions. Pour mon parti, il est prioritaire d'orienter la relance selon des critères durables de développement et de sécurité, et cela doit bénéficier aux infrastructures scolaires.

**Mme la présidente.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h 25.*